

## Saison sportive 2023-2024 : Inscriptions sur FFRS 360

A partir de cette saison sportive qui débute, les renouvellements de licence et les premières adhésions dans un club de la Retraite sportive se réaliseront par voie dématérialisée via le logiciel dénommé FFRS 360.

Le bureau de la RS d'Aurillac souhaite, par la présente fiche, vous apporter quelques informations et conseils pour réussir au mieux vos inscriptions.

Cette fiche est établie en fonction des éléments de connaissance dont nous disposons à ce jour. Elle est susceptible d'évoluer à court terme et fera l'objet de mises à jour.

### Dates d'ouverture de la base d'inscription pour le club de La Retraite Sportive d'Aurillac :

- **Tous les licenciés FFRS 2022-2023 recevront**, probablement le **30 août 2023**, de la part de la Fédération un mail leur précisant le lien de connexion et l'identifiant à utiliser pour accéder à leur espace personnel créé sur FFRS 360 et passer commande de leur licence pour la saison 2023-2024 ;
- **Les licenciés 2022-2023 affiliés à la RS Aurillac et qui ne disposent pas d'Internet** ont reçu un courrier puis un message aux termes desquels une prise en charge spécifique leur est proposée par le bureau;
- **Les nouveaux adhérents et les anciens licenciés** (antérieurement à la saison 2022-2023) bénéficieront d'un **accès à la base inscription à partir du 4 septembre 2023** grâce à un lien URL que la Fédération va communiquer aux clubs RS à charge pour eux de le publier sur leur site Internet.

### La saisie informatique à effectuer :

- Au préalable, vérification de vos données personnelles figurant dans votre espace personnel (ou les saisir dans leur totalité pour les nouveaux adhérents) ;
- Le choix du club RS d'affiliation : en l'occurrence RS Aurillac (numéro du club : 15002) ;
- Le choix de la saison sportive : 2023-2024 ;
- Le choix de la licence : opter pour la licence fédérale (ne pas cliquer sur *la carte découverte, valable seulement trois mois et qui ne sera accessible qu'à compter du 1<sup>er</sup> avril 2024*) ;
- Le choix des assurances facultatives : La Responsabilité Civile (RC) est obligatoire (pas de possibilité de décocher la case) ; les assurances Individuelle Accident (IA) et Assistance rapatriement sont conseillées (les cases correspondantes sont pré-cochées dans l'application) ;
- Le choix des activités : **activités gratuites sans jauge** comprises dans la cotisation de base (randonnée, marche nordique, activités dansées, tennis de table, badminton, tir à l'arc, gym de plein air, cyclotourisme, VAE, swingolf, sarbacane, jeux de boules, ski alpin, ski de fond, raquettes) et **activités payantes à jauge** (aquagym, gym, yoga) dont certaines d'entre elles sont limitées au niveau du nombre de séances accessibles (aquagym et gym) ;
- Les cases à cocher (ou non) :
  - pour vérifier que vous avez lu au préalable le questionnaire auto médical de la FFRS disponible sur le site (cochage obligatoire),
  - pour accepter le droit à l'image et le recueil des données (cochages non obligatoires),
  - pour autoriser le contrôle d'honorabilité (cochage obligatoire pour les bénévoles)
- Le paiement : seuls sont acceptés les règlements par carte bancaire (inscription validée de suite) ou par chèque à adresser sous 7 jours au club (inscription validée à réception du chèque par le club). La licence fédérale et les assurances obligatoires et conseillées coûtent 26€, la part Corers 2€, la part

Coders 11€ et la part club RSA 12€ ce qui fait un total de 51€. A cela, s'ajoute le prix des activités payantes.

Un récapitulatif de votre commande vous sera proposé.

Vous disposez d'un délai de rétraction de 14 jours pour annuler votre commande (et en passer une autre différente éventuellement)

A partir du 15<sup>ème</sup> jour, votre licence 2023-2024 sera disponible dans votre espace personnel. Pour autant, vous serez assuré-e pour la pratique de vos activités physiques dès votre commande validée.

### Particularités liées à deux activités payantes : aquagym et gym

**Attention**, le logiciel ne prend pas encore en compte toutes les caractéristiques de tous les clubs RS.

*Ainsi, il ne permet pas d'instaurer une limitation du nombre de séances au sein d'une activité.*

C'est pourquoi, si vous souhaitez pratiquer **l'Aquagym et/ou la Gym**, votre commande sur ces activités sera mise en attente sans paiement préalable, le temps que le bureau vérifie que le système n'a pas généré de double inscription.

Une fois que le bureau aura validé votre inscription, vous recevrez un mail vous demandant de régler la cotisation correspondante. Cette intervention donnera lieu à une commande complémentaire.

Vous aurez ainsi passé deux commandes : une commande principale pour acheter la licence et payer les cotisations correspondantes aux activités dites « gratuites » et une commande complémentaire pour vous acquitter du prix des activités « payantes »

*De même, le logiciel ne permet pas encore d'instaurer un tarif dégressif pour une activité.*

Ce qui est le cas pour la **Gym** au sein de la RSA.

**Si vous optez pour deux séances de gym, le système va vous réclamer 100€** soit 2 fois 50€ (soit 2 fois le prix d'une séance) alors que le club a fixé ce prix à 65 €.

Dans ce cas, vous devez impérativement, cocher la **remise pour la « seconde séance de gym » dont le montant est de 35€.**

Le bureau validera ensuite votre inscription Gym ainsi que la remise. Et à partir de là, vous recevrez un mail, comme dit précédemment, pour régler le montant de vos prestations payantes.

**Dans ce cas de figure (commande complémentaire activités payantes), nous vous conseillons d'opter pour le règlement par chèque, directement au club RS Aurillac**

En effet, si vous adressez un chèque au club, vous l'établirez pour le montant réel dû de 65 euros tandis que si vous payez par carte bancaire, le système vous débitera de 100 euros et vous créditera via la carte bancaire quelques jours plus tard la somme de 35 € correspondant à la remise due.

### La pratique d'activités dans d'autres clubs de RS du département

Si vous envisagez de pratiquer des activités dans un autre club RS du département alors que vous êtes inscrit-e à la RSA, **l'adhésion à un autre club RS du département est gratuite.**

Il vous suffit de passer une nouvelle commande sur FFRS 360 en choisissant le club et les activités considérés et de **cocher la remise « autre club »**. Même technique que pour la Gym, votre paiement sera encaissé et remboursé quelques jours plus tard.

Ainsi le club d'accueil connaîtra votre souhait et pourra en informer les animateurs concernés. En matière de sécurité, il est important pour chaque animateur de connaître le nombre de participants inscrits aux séances qu'il encadre.

### Les permanences mises en place pour le club pour vous aider

Le club assurera une permanence téléphonique et physique au local tous les matins de 9h30 à 12 h à partir de la date du début des inscriptions (en principe le 30 août) et jusqu'au 8 septembre 2023.

Puis les permanences auront lieu les mardis et les jeudis matin de 9h30 à 12h jusqu'au 28 septembre 2023.

Nous pourrons ainsi répondre à vos questions.